

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2023

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 530)

AMENDEMENT

N ° CF121

présenté par
M. Sitzenstuhl et M. Lefèvre

APRÈS L'ARTICLE 11, insérer la division et l'intitulé suivants:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.